

# Encouragement à la propriété du logement : Confirmation du destinataire des capitaux

## Personne assurée

Nom \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Etat civil \_\_\_\_\_

## Propriété du logement

Appartement

Maison familiale

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, Lieu \_\_\_\_\_

Feuillet, parcelle \_\_\_\_\_

## Versement anticipé

CHF \_\_\_\_\_

## Date du versement

Date de versement souhaitée

Au plus tôt dès réception de tous les documents nécessaires.

Après réception de tous les documents

## Destinataire des capitaux

Notaire / banque \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, Lieu \_\_\_\_\_

# Encouragement à la propriété du logement : Confirmation du destinataire des capitaux

## Adresse de versement

Titulaire

IBAN

Nom et adresse de la  
banque

Remarque

## Utilisation du versement anticipé

La / le destinataire des capitaux soussigné/e s'engage à utiliser le montant selon les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL) comme suit :

- pour le remboursement total ou partiel du prêt hypothécaire grevant le logement
- pour le paiement direct du prix d'achat (total ou partiel) du logement
- pour des investissements augmentant ou maintenant la valeur du logement en propriété existant
- pour la consolidation du crédit de construction

Pour la participation à la propriété d'un logement :

- par l'acquisition de parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation
- par l'acquisition d'actions d'une société anonyme de locataires
- par l'octroi de prêts partiels à un organisme de construction d'utilité publique

## Restrictions - La / Le destinataire des capitaux soussigné/e s'engage en particulier à

- ne pas transférer le capital sur le compte personnel de la personne assurée ni à le lui verser;
- ne pas utiliser le capital pour financer l'entretien courant du logement en propriété;
- ne pas utiliser le capital pour le paiement des intérêts de la dette hypothécaire ou à des fins similaires;
- rembourser le capital à la Caisse de pensions Poste, si le but de l'utilisation y relatif n'est pas respecté.

## Destinataire des capitaux

Lieu, date

**X**

Timbre et signature du destinataire des capitaux

Vos coordonnées en cas de questions :

E-Mail :

Téléphone

Veuillez renvoyer le formulaire dûment et lisiblement rempli et signé. Merci!

Caisse de pensions Poste  
Viktoriastrasse 72  
Case postale  
CH-3000 Berne 22

Tél. 058 338 56 66  
Fax 058 667 63 77  
Courriel [pkpost@pkpost.ch](mailto:pkpost@pkpost.ch)  
Web [www.pkpost.ch](http://www.pkpost.ch)

Lundi - Jeudi  
08:30 - 11:30  
13:30 - 16:30

Vendredi  
08:30 - 11:30  
13:30 - 15:30